

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 006-6736/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au Ballet Preljocaj dans le cadre de la promotion de la danse contemporaine dans l'espace public et le milieu hospitalier métropolitain - Approbation d'une convention MET 19/12235/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 1984, la compagnie Preljocaj devient le Ballet Preljocaj, centre chorégraphique nationale au moment de son installation à Aix-en-Provence en 1996, avant d'emménager au Pavillon Noir en 2006. Composé de 24 danseurs permanents, et assurant 100 représentations par an en France et à l'étranger, le ballet s'associe par ailleurs régulièrement à d'autres artistes de multiples domaines, et assure, par ses résidences, l'émergence de nombreux jeunes talents ; le ballet Preljocaj Junior a été mis en place en 2017 dans cet esprit.

Afin d'aller à la rencontre de tous les publics, le Ballet Preljocaj propose une action à travers son Groupe urbain d'intervention dansée (G.U.I.D.), formé de six danseurs, qui présenteront dans des lieux variés, sans dispositif scénique, des extraits de spectacles créés de 1985 à nos jours.

En 2019, le G.U.I.D. se produira dans des établissements scolaires et dans l'espace public à Cabriès, Marseille, Coudoux, Aix-en-Provence, Les Milles etc, mais aussi à La Maison, établissement de soins palliatifs à Gardanne, et au centre hospitalier psychiatrique Montperrin à Aix-en-Provence.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 3 815 063 euros, le budget prévisionnel de l'action s'élève à 17 046 euros.

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 octobre 2019

Pour réaliser cette action, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 10 000 euros en 2019 (n°GU 2019\_01299), la Métropole propose un financement à hauteur de 58.6% de l'action soit 10 000 euros de subvention pour la réalisation d'une série d'événements sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération N° HN021-049/16/BM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 10 000 euros au Ballet Ppreljocaj afin de promouvoir la danse contemporaine dans l'espace public et le milieu hospitalier métropolitain.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 annexée à la présente délibération.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tous documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget Principal Métropolitain, en section Fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON